Nations Unies S/2006/322

Conseil de sécurité

Distr. générale
25 mai 2006
Français
Original: anglais

Lettre datée du 19 mai 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le bilan des travaux du Conseil de sécurité pendant la présidence des États-Unis en février 2006 (voir annexe), bilan établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations tenues avec d'autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(*Signé*) John R. **Bolton**

06-36250 (F) 050606 070606

Annexe à la lettre datée du 19 mai 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Bilan des travaux du Conseil de sécurité pendant la présidence des États-Unis (février 2006)

Aperçu général

En février 2006, sous la présidence de l'Ambassadeur John R. Bolton, Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité a mené des travaux intensifs. Dans le but de rationaliser les méthodes de travail du Conseil et d'en moderniser les opérations, le Président a institué des consultations quotidiennes visant à promouvoir des débats plus interactifs et plus actuels, et a demandé au Secrétariat de tenir des réunions d'information quotidiennes pour faciliter la réalisation d'un consensus plus avisé.

Au cours du mois de février 2006, le Conseil a tenu 36 séances, dont 17 consultations plénières à huis clos, 5 séances d'information publiques, 2 séances officielles, 2 séances privées et 3 séances publiques, et il a organisé une manifestation. Le Conseil a adopté quatre résolutions [1657 (2006), 1658 (2006), 1659 (2006) et 1660 (2006)] et a publié six déclarations du Président (S/PRST/2006/5, S/PRST/2006/6, S/PRST/2006/7, S/PRST/2006/8, S/PRST/2006/9 et S/PRST/2006/10).

Afrique

Côte d'Ivoire

Dans une lettre datée du 1er février (S/2006/71), le Secrétaire général a recommandé que le Conseil envisage de transférer temporairement un bataillon d'infanterie mécanisée et une unité de police constituée de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour une période initiale de trois mois.

Le 6 février, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1657 (2006) et, ainsi que l'avait demandé le Secrétaire général, l'a autorisé à transférer un bataillon d'infanterie de la MINUL à l'ONUCI.

Les 7, 10, 15, 17 et 21 février, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Hédi Annabi, sur la situation générale en matière de sécurité en Côte d'Ivoire, suite aux récentes élections dans le pays. Lors de la séance d'information tenue le 17 février, le Secrétariat a distribué un document du Haut Représentant des Nations Unies pour les élections en Côte d'Ivoire sur les pourparlers qui avaient eu lieu à Abidjan le 16 février. Lors de l'exposé du 21 février, le Sous-Secrétaire général a rendu compte de ces pourparlers au Conseil.

Le 20 février, faisant suite à une demande, le Secrétariat a distribué aux membres du Conseil le communiqué final de la quatrième réunion ministérielle du Groupe de travail international sur la Côte d'Ivoire.

Le 23 février, à la suite de consultations plénières, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2006/9), dans laquelle il réaffirmait que le Conseil appuyait pleinement les travaux du Groupe de travail international et faisait sien le communiqué final de la quatrième réunion ministérielle. Le Conseil a également prié les autorités ivoiriennes de faciliter, particulièrement dans l'ouest du pays, le retour des organismes humanitaires.

République démocratique du Congo

Le 15 février, lors de consultations plénières, le Représentant permanent du Pérou, l'Ambassadeur Oswaldo de Rivero, a présenté un exposé aux membres du Conseil sur les conclusions du groupe d'experts concernant la République démocratique du Congo et la résolution 1659 (2006). En sa qualité de Président du Comité du Conseil sur la République démocratique du Congo, l'Ambassadeur Oswaldo de Rivero a distribué aux membres du Conseil un document contenant les recommandations formulées par le Groupe d'experts dans son rapport au Comité créé en application de la résolution 1533 (2004).

Le 28 février, lors de consultations plénières, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, a fait un exposé au Conseil sur l'évolution positive de la situation et les problèmes restant à régler en République démocratique du Congo.

Éthiopie et Érythrée

Les 8 et 16 février, lors de consultations plénières, le Secrétaire général adjoint et le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix ont, respectivement, présenté un exposé aux membres du Conseil sur l'état de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), qui mettait en relief la situation militaire dans la zone temporaire de sécurité et les régions avoisinantes, les restrictions à la liberté de mouvement imposées par le Gouvernement érythréen à la MINUEE, et la crise humanitaire qui perdure dans le pays. Lors de l'exposé présenté le 16 février, le Sous-Secrétaire général a informé les membres du Conseil que le Gouvernement érythréen avait détenu des membres de la MINUEE.

Le 24 février, lors de consultations plénières, le Représentant spécial du Secrétaire général, Legwaila Joseph Legwaila, a informé les membres du Conseil de la situation prévalant dans la zone frontalière et du fait que les restrictions imposées à la MINUEE par le Gouvernement érythréen n'avaient pas été levées. Il a examiné en outre les conclusions tirées de la réunion des témoins des Accords d'Alger concernant la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie.

Le 24 février, à la suite de consultations plénières, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2006/10), dans laquelle il s'est félicité de la réunion des témoins des Accords d'Alger le 22 février. Le Conseil a engagé les deux parties à coopérer avec la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie pour appliquer ses décisions sans plus tarder, et a exigé des parties qu'elles permettent à la MINUEE de mener ses activités sans restrictions et lui fournissent les facilités d'accès, l'assistance et le soutien nécessaires à ses activités.

Soudan

Le 3 février, à la suite de consultations plénières, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2006/5) concernant les rapports du Secrétaire général sur le Soudan, dans laquelle il a prié le Secrétaire général d'établir sans retard, conjointement avec l'Union africaine, un plan d'urgence présentant diverses options dans la perspective d'une transition de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) à une opération des Nations Unies au Darfour. Le Conseil a salué les efforts déployés par l'Union africaine pour assurer le succès du déploiement de la MUAS et pour avoir contribué de façon décisive à rechercher des solutions au Darfour, et a réaffirmé, dans les termes les plus énergiques, la nécessité pour toutes les parties au Darfour de mettre fin à la violence et aux atrocités.

Le 9 février, lors de consultations plénières, l'Accord de Tripoli et la Déclaration de Tripoli ont été distribués aux membres du Conseil par le Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Basile Ikouebe. Le document fait le point sur la fin du conflit entre le Tchad et le Soudan ainsi que sur l'accord conclu au minisommet tenu sous les auspices de la Jamahiriya arabe libyenne.

Le 27 février, lors de consultations plénières, le Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Comité des sanctions sur le Soudan, l'Ambassadeur Adamantios Vassilakis, a informé le Conseil des pourparlers que le Comité avait engagés afin d'établir un projet de rapport contenant des recommandations à l'intention du Conseil, et a déclaré qu'un rapport final serait vraisemblablement disponible vers la mi-mars.

Amériques

Haïti

Le 2 février, le Secrétaire général a présenté au Conseil son rapport sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2006/60), dans lequel il proposait que le mandat de la Mission fût prorogé de six mois pour permettre une réévaluation de la situation lorsqu'un nouveau gouvernement haïtien aurait pris ses fonctions ainsi que la formulation de recommandations relatives à la stratégie postélectorale de la MINUSTAH.

Du 7 au 10, du 14 au 17 et les 21 et 22 février, lors de consultations plénières, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a rendu compte au Conseil de la situation en Haïti, dans le contexte des élections tenues le 7 février, en s'attachant, entre autres, à la question de la sécurité, au nombre d'électeurs attendus et à la participation effective au scrutin, à la situation concernant les candidatures et au rôle de la MINUSTAH. Le 10 février, le Sous-Secrétaire général a confirmé que, malgré certaines irrégularités, aucune fraude n'avait été relevée dans le processus électoral. Le 17 février, il a annoncé que le Conseil électoral provisoire avait déclaré officiellement que René Préval avait remporté les élections. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, Gabriel Juan Valdès, a fait le point à ce sujet le 22 février.

Le 9 février, lors d'une séance privée du Conseil avec les pays fournissant des contingents à la MINUSTAH, le Sous-Secrétaire général a rendu compte de la situation de la Mission et des récentes élections en Haïti.

Le même jour, à la suite de consultations plénières, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a présenté le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2006/60); le Conseil a ensuite adopté une déclaration de son président (S/PRST/2006/7) concernant les élections en Haïti, dans laquelle il saluait le peuple haïtien pour la tenue, le 7 février 2006, du premier tour des élections nationales et le félicitait d'avoir franchi un pas décisif sur le chemin du rétablissement de la démocratie et de la stabilité. Le Conseil a également demandé à toutes les parties de respecter les résultats des élections et de renoncer à toute forme de violence.

Le 14 février, à la suite de consultations plénières, le Conseil a publié un communiqué de presse dans lequel il félicitait le peuple haïtien pour son attachement à la démocratie, dont témoignait la forte participation au scrutin, et encourageait toutes les parties à rester calmes, à s'interdire toute violence et à s'incliner devant le résultat final des élections. Les membres du Conseil ont appelé les acteurs de la scène politique haïtienne à faire preuve de sagesse politique et de modération, en continuant de participer à un processus de réconciliation, et ont réaffirmé qu'ils appuyaient sans réserve l'action menée par la MINUSTAH et par le Gouvernement de transition pour sécuriser et stabiliser la situation en Haïti.

Le même jour, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1658 (2006), par laquelle il prorogeait jusqu'au 15 août 2006 le mandat de la MINUSTAH, comme l'avait demandé le Secrétaire général.

Le 15 février, à la suite de consultations plénières, le Conseil a décidé de publier un communiqué de presse sur Haïti, par lequel il a appelé à nouveau tous les Haïtiens à respecter les résultats de la consultation électorale et à continuer à participer au processus politique, en s'abstenant de céder à la violence et en poursuivant les éventuelles irrégularités après la proclamation des résultats.

Le 16 février, à la suite de consultations plénières, le Conseil a décidé de publier un communiqué de presse sur Haïti, dans lequel il a félicité le peuple haïtien de son attachement constant à la démocratie et de ses efforts pour promouvoir le dialogue politique et la réconciliation nationale; il a également félicité René Préval d'avoir remporté l'élection présidentielle.

Le 22 février, lors d'une séance publique, le Premier Ministre par intérim d'Haïti, Gérard Latortue, a informé le Conseil de la situation politique dans son pays.

Asie

Afghanistan

Le 6 février, le Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan, Abdullah Abdullah, a adressé au Secrétaire général une lettre dans laquelle il exprimait l'espoir que les résolutions du Conseil de sécurité reflètent la nécessité de maintenir l'appui de la communauté internationale à la reconstruction du pays et, dans ce contexte, l'importance du Pacte pour l'Afghanistan.

Le 10 février, le Conseil a tenu une séance d'information publique, lors de laquelle le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a fait part de l'évolution récente de la situation en Afghanistan, en s'attachant en

particulier aux résultats de la Conférence de Londres sur l'Afghanistan, à la sécurité sur le terrain et aux récents événements politiques qui ont entouré la formation du Parlement. Le Représentant permanent de l'Afghanistan, l'Ambassadeur Ravan Farhâdi, avait été convié à la table du Conseil. La Mission de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies a fait distribuer aux membres du Conseil un document intitulé « Faire fond sur le succès : le Pacte pour l'Afghanistan » (voir S/2006/90).

Le même jour, le Conseil a tenu une séance privée, au cours de laquelle l'Ambassadeur Farhâdi a rendu compte de la réaction de son pays au Pacte pour l'Afghanistan et a apporté des éléments d'information sur la stratégie intérimaire de développement qui était déployée. Le Secrétaire général adjoint était présent à la table du Conseil.

Le 15 février, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1659 (2006) par laquelle il a approuvé le « Pacte pour l'Afghanistan ».

Iraq

La Mission internationale pour les élections en Iraq a annoncé le 10 février que les élections législatives de décembre 2005, ainsi que le processus électoral qui a suivi, avaient été transparents et crédibles, que les sièges parlementaires confirmés représentaient la vaste majorité de la population iraquienne et que, d'après l'estimation finale de la participation au scrutin, plus de 75 % de la population iraquienne avait participé aux élections de décembre.

Le 14 février, lors de consultations plénières, la Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques, Angela Kane, a rendu compte au Conseil des résultats officiels des élections au Conseil des représentants iraquien. Elle a également signalé que les niveaux de violence atteints en Iraq avaient éclipsé ceux que le pays avait connus avant les élections, et que les coupures d'électricité étaient constantes, ainsi que les ruptures d'approvisionnement en eau et en vivres.

Le même jour, à la suite de consultations plénières, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2006/8) sur le résultat définitif des élections en Iraq, dans laquelle il a rendu hommage au peuple iraquien et l'a félicité d'avoir manifesté son attachement à un processus politique pacifique et démocratique et d'avoir voté au mépris des difficultés et de la menace de violences. Le Conseil a souligné l'importance de l'ouverture, de la concertation nationale et de l'unité en cette période où l'Iraq avance sur le chemin du progrès politique et a condamné le terrorisme. Il a également souligné qu'il était indispensable que tous les États et toutes les organisations internationales compétents maintiennent et renforcent l'appui qu'ils apportent à l'Iraq pour l'aider à se développer sur tous les fronts, sur les plans politique, économique et social.

Le 22 février, après des consultations plénières, le Conseil a décidé de publier un communiqué de presse sur l'Iraq, dans lequel il a fermement condamné l'attentant perpétré contre le mausolée des imams à Samarra et exhorté les Iraquiens à soutenir le processus politique pacifique, le dialogue national et l'unité.

Le 24 février, lors de consultations plénières, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Ibrahim Gambari, a rendu compte au Conseil de la situation en Iraq et lui a fait part de l'escalade de la violence, indiquant qu'il fallait que toutes

les parties en présence gardent leur calme; il l'a également informé de l'avancement de la formation du nouveau gouvernement.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 3 février, à la suite de consultations plénières, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2006/6), concernant les résultats de l'élection du Conseil législatif palestinien, dans laquelle il a félicité le peuple palestinien à l'occasion de la consultation électorale libre et juste, qui s'est déroulée dans la sécurité. Le Conseil a indiqué qu'il comptait que le nouveau gouvernement resterait attaché à la réalisation des aspirations du peuple palestinien à la paix et à un État palestinien et a réaffirmé qu'il était important et nécessaire de parvenir à une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, fondée sur toutes ses résolutions pertinentes.

Le 28 février, le Conseil a tenu une séance d'information publique, au cours de laquelle le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, Alvaro de Soto, a rendu compte au Conseil de l'évolution de la situation politique palestinienne, israélienne et libanaise, et des questions relatives à la sécurité dans la région.

Le même jour, lors de consultations plénières, le Coordonnateur spécial a exposé plus en détail les questions abordées précédemment, à la séance d'information.

Europe

Kosovo (Serbie-et-Monténégro)

Le 14 février, le Conseil a tenu une séance publique au cours de laquelle il a entendu l'exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, Søren Jessen-Petersen, sur les principales questions définissant les politiques nationales au Kosovo. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Serbie-et-Monténégro, de l'Autriche (au nom de l'Union européenne), de l'Ukraine, de la Turquie et de l'Albanie.

Questions diverses

Rencontre informelle

Le 6 février, le Conseil a invité le sénateur Richard Lugar, Président de la Commission des relations étrangères du Sénat des États-Unis, accompagné d'autres sénateurs, à une rencontre informelle avec les membres du Conseil de sécurité.

Comités contre le terrorisme

Le 16 février, la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, l'Ambassadeur du Danemark, Ellen Løj, a communiqué le programme de travail du Comité pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2006.

Le 21 février, lors d'une séance publique, les présidents des trois organes subsidiaires du Conseil de sécurité qui s'occupent de la lutte contre le terrorisme ont fait le point de la situation à l'intention du Conseil. L'Ambassadeur Ellen Løj, Représentante permanente du Danemark et Présidente du Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, l'Ambassadeur César Mayoral, Représentant permanent de l'Argentine et Président du Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, et l'Ambassadeur Peter Burian, Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004), ont chacun exposé les objectifs de leur comité. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Autriche (au nom de l'Union européenne), de l'Indonésie, de l'Algérie, du Brésil, d'Israël, du Venezuela (République bolivarienne du) et de la République arabe syrienne.

Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés

Le 21 février, lors d'une séance privée, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a fait un exposé au Groupe de travail créé par la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Le 22 février, le Conseil a tenu une séance publique au cours de laquelle le Secrétaire général adjoint et Chef de cabinet du Cabinet du Secrétaire général, Mark Malloch Brown, a informé le Conseil des mesures prises par le Secrétariat, suite à l'audit des passations de marché dans le cadre des opérations de maintien de la paix réalisé récemment par le Bureau des services de contrôle interne pour améliorer le système et sévir contre le gaspillage, la fraude et autres abus potentiels. Les membres du Conseil ont également entendu des déclarations faites par les représentants de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de Singapour, de l'Autriche (au nom de l'Union européenne), de la Sierra Leone (au nom du Groupe des États africains) et de la Malaisie (au nom du Mouvement des pays non alignés).

Exploitation et abus sexuels dans les opérations de maintien de la paix

Le 23 février, lors d'une séance publique, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a informé le Conseil des progrès accomplis par le Département des opérations de maintien de la paix dans la mise en œuvre de la stratégie de prévention de l'exploitation et des abus sexuels dans le cadre des opérations de maintien de la paix. Il a également souligné les efforts déployés pour renforcer les partenariats avec le Bureau des services de contrôle interne et les organismes des Nations Unies et illustré l'aide que les États Membres pouvaient apporter au Département des opérations de maintien de la paix pour le soutenir dans sa stratégie. Les membres du Conseil ont aussi entendu le Représentant permanent de la Jordanie, le Prince Zeid Al-Hussein, Conseiller du Secrétaire général pour la question de l'exploitation et des abus sexuels par du personnel de maintien de la paix des Nations Unies, à propos du programme de réformes. Les représentants du Brésil, de Singapour, de l'Autriche (au nom de l'Union européenne) et du Canada se sont aussi exprimés sur la question.

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Le 28 février, après avoir examiné la proposition du Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1660 (2005), par laquelle il donne au Secrétaire général le pouvoir de désigner, parmi les juges *ad litem*, des juges de réserve qui assisteront à toutes les phases du procès auquel ils auront été affectés et qui remplaceront un juge qui serait dans l'incapacité de continuer à présider.